



VILLE DE  
CHAMPAGNE SUR OISE

REÇU EN PREFECTURE

le 13/03/2024

Application agréée E-legalite.com

99\_DE-095-219501343-20240308-20240703DEL

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS CONSEIL MUNICIPAL DU 7 MARS 2024

Le sept mars deux mille vingt-quatre à vingt et une heures , le conseil municipal dûment convoqué s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur Stéphane CARTEADO, Maire.

**Présents** : M. Stéphane CARTEADO, Mme Marie BEAUMELOU, M. Pascal VAUZELLE, Mme Ermelinda AMEAO, M. Didier VAUCHEL, Mme Audrey MAZUREK, M. Abdel BABACI, Mme Rolande REBYFFE, Mme Alexandra MARGUERITE, Mme Valérie COLAROSSO, M. Arnaud DUBOIS, Mme Marina LOOS, M. Nicolas LHERBIER, Mme Stéphanie LAFINE, M. Thierry JOUE, M. Priam PUCA, M. Fabien PIVETTE, M. Michel LAVENTURE, Mme Ilda FELICIDADE, Mme Nathalie JULIAT, M. Albert ALFANDARI, M. Christian MIGLIAVACCA, Mme Sophie LEVASSEUR, Mme Christine VISINE

**Absents ayant donné pouvoir** :

M. Jean-Jules MORTEO pouvoir à Stéphane CARTEADO  
Mme Sophie MOUQUET pouvoir à Pascal VAUZELLE  
M. Philippe SCHOEFFEL pouvoir à Sophie LEVASSEUR  
Mme Corinne VASSEUR pouvoir à Nathalie JULIAT

**Absente** : Mme Nathalie CHABLE

**Secrétaire de séance** : M. Fabien PIVETTE,

### **N°20230703-15 : Demande de subventions au titre de la dotation d'équipement des territoires ruraux 2024 et auprès du Département du Val d'Oise pour la végétalisation des allées du cimetière**

Les circulations dans le cimetière de Champagne-sur-Oise sont faites d'allées gravillonnées. Le désherbant était utilisé de tout temps pour détruire les mauvaises herbes. Les dernières interventions avec un herbicide bio-contrôle ont eu lieu il y a deux ans.

Depuis, c'est un désherbage manuel ou mécanique qui était réalisé pour l'entretien. Ce sont des activités très chronophages qui consomment du temps de travail au détriment d'autres travaux d'entretien en ville. Les services techniques de la ville ont proposé de végétaliser les allées. Il est beaucoup moins pénible pour les agents de tondre de temps en temps.

De plus, les végétaux empêcheront le ravinement lors de fortes pluies, et réinstalleront de la biodiversité.

Les travaux à réaliser sont les suivants :

- Enlèvement du surplus de gravillons
- Décompactage avant semis
- Semis d'un mélange de Gazon

Le montant des travaux est estimé à 13 475€ HT pour une surface traitée de 3 500m<sup>2</sup>.

**Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales,

**Vu** l'avis de la Commission finances du 27 février 2024,

**Considérant** les travaux inscrits au budget primitif 2024 et notamment ceux concernant la végétalisation des allées du cimetière pour un coût de 13 475 € HT,

**Considérant** que le Département propose un dispositif de financement « solutions fondées sur la nature en ville » pour lequel le projet de végétalisation du cimetière pourrait être éligible,

**Considérant** que la ville de Champagne-sur-Oise est éligible à la Dotation d'Équipement des territoires ruraux au titre de l'année 2024 et peut prétendre à bénéficier du concours financier de l'Etat attribué sous la forme d'une dotation budgétaire.

Le taux de subvention est calculé au cas par cas avec un taux maximum de 80 % et un financement au minimum égal à 20% pour notre collectivité.

**Le conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité (28 voix pour dont 4 pouvoirs)**

**DECIDE** de solliciter une subvention au meilleur taux au titre de la DETR 2024 pour réaliser les travaux végétalisation du cimetière,

**DECIDE** de solliciter une subvention auprès du Département du Val d'Oise au titre du dispositif « solutions fondées sur la nature en ville »,

**APPROUVE** le plan de financement suivant :

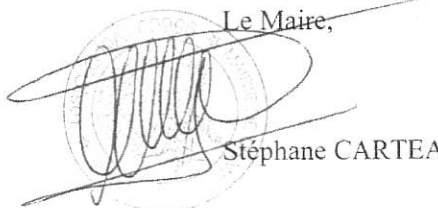
DEPENSES		RECETTES		
Détail	Montant HT	Financement	Taux	Montant
Végétalisation du cimetière	13 475,00 €	Département du Val d'Oise - solutions fondées sur la nature en ville	25,00 %	3 368,75 €
		Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux	40,00 %	5 390,00 €
		Autofinancement		4 716,25 €
<b>TOTAL HT</b>	<b>13 475,00 €</b>			<b>13 475,00 €</b>

**DIT** que la commune de Champagne-sur-Oise s'engage à prendre en charge le cas échéant, la différence entre le taux maximum de subvention sollicité et le taux réellement attribué.

**AUTORISE** Monsieur le Maire ou son représentant à signer tous les documents afférents à cette affaire.

Pour extrait certifié conforme  
Champagne-sur-Oise, le 8 mars 2024

Le Maire,



Stéphane CARTEADO

Date de convocation : 01/03/2024

Nombre de membres :

En exercice : 29

Présents : 24

Votants : 28

Dont pouvoirs : 4